

# COMPTE RENDU

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### 17 février 2009

L'an deux mil neuf, le 17 février, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, dûment convoqué, s'est réuni en session **extraordinaire**, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.

**Etaient Présents** : M. Serge GODARD, M. Philippe LE CLEUYOU, M. Daniel SCHIETTECATTE, Me Liliane HECTOR, M. Sylvain GANDAIS, Me Martine YVON, M. Bruno LE GUERN, M. Christophe MOITEAUX, M. Patrice RANNOU, M. Philippe GUILLEMARD, Me Martine BONTE.

**Absents excusés** : M. François MOLVEAUX, Me Catherine DUBOURG, M. Gonzague MARGUERITTE qui a remis un pouvoir à M. Serge GODARD, Me Laure LEMAITRE.

M. Christophe MOITEAUX a été nommé secrétaire de séance

Date de convocation : **11 février 2009**

Délibérations affichées le : **18 février 2009**

<b>Délibération</b> <b>N° 2009/04</b> <b>Affichée le</b>	<b>TRAVAUX D'AMELIORATION</b> <b>DES LOCAUX SCOLAIRES</b> <b>ET DEMANDE DE DGE</b>
<b>18 février 2009</b>	

Monsieur le Maire indique :

- que d'une part, le patio au centre de l'école, du fait de l'absence de toiture, entraîne de l'humidité avec verdissement des murs, et une perte énorme de chaleur étant donné que les 58 enfants doivent le traverser plusieurs fois par jour et que les portes restent ouvertes trop longtemps.
- que d'autre part, les professeurs des écoles réclament un endroit pour stocker du matériel pédagogique et sportif.

Il propose alors, au conseil Municipal, d'effectuer des travaux de toiture en couvrant ce patio qui changerait de fonction en devenant une pièce de rangement de matériel pédagogique et sportif de l'école. Il donne lecture d'un devis de l'entreprise **MIROITERIE DE LA RISLE, Z 1 Route de Crulai, 61300 L'AIGLE pour un montant de 9288.60 € HT soit 11 109.17 € TTC.**

Il propose d'inscrire, au budget 2009, ces travaux d'amélioration des locaux scolaires et de faire une demande de Dotation Globale d'Équipement relative à cet investissement. Il demande au Conseil Municipal de se prononcer

**A l'unanimité, après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,**

- **Accepte le devis, de 9288.60 € HT soit 11 109.17 € TTC, relatif aux travaux d'amélioration des locaux scolaires**

- **Décide d'inscrire cette dépense, au budget de l'année 2009, section d'investissement,**

- **Sollicite la Dotation Globale d'équipement suivante :**

**1-4 Aide à l'équipement scolaire,**

**1-4-1 travaux d'amélioration des locaux scolaires,**

- **Dotation Globale d'équipement de l'ordre de 20 %,**

- **Autofinancement des 80 % restant à l'aide des fonds propres du budget Commune 2009,**

- **Charge Monsieur Le Maire de prendre tous contacts utiles à cet effet et de signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.**

**Délibération**  
**N° 2009/05**  
**Affichée le**

**18 février 2009**

**TRAVAUX AMELIORANT LA SECURITE ROUTIERE**  
**RUE DE LA GIBONNIERE**  
**ET DEMANDE DE DGE**

Monsieur le Maire propose au conseil Municipal d'inscrire au budget 2009 des travaux d'aménagement de sécurité rue de La Gibonnière afin d'améliorer la sécurité routière (voitures et piétons) et de faire une demande de Dotation Globale d'Equipement relative à cet investissement. Il donne lecture du devis estimatif établi par la Communauté de Communes du Pays de L'Aigle **pour un montant de 16 230 € HT soit 19 411,08 € TTC.**

**A l'unanimité, après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,**

**- Accepte le devis, de 16 230 € HT soit 19 411,08 € TTC, relatif aux travaux d'amélioration de la sécurité routière et piétonne rue de la Gibonnière qui se situe en centre bourg,**

**- Décide d'inscrire cette dépense, au budget de l'année 2009, section d'investissement,**

**- Sollicite la Dotation Globale d'équipement suivante :**

**2-1-1 Opérations d'espaces publics améliorant la sécurité routière ou opérations d'aménagement urbain et paysager des traverses d'agglomération et lieux dits agglomérés avec traitement qualitatif marqué.**

**- Dotation Globale d'équipement de l'ordre de 20 %**

**- Autofinancement des 80 % restant à l'aide des fonds propres du budget Commune 2009,**

**- Charge Monsieur Le Maire de prendre tous contacts utiles à cet effet et de signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.**

**VENTE TERRAIN ZA LES PERCHONNIERES**

Monsieur le Maire indique au conseil Municipal qu'il a trouvé acquéreur pour une parcelle de terrain de 3500 m située ZA Les Perchonnières. Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour la vente de ce terrain. La séance est levée à 21H15.

A Chandai, Le 18 février 2009,

Le Maire,

Serge GODARD

*Les décisions du Conseil Municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans les deux mois de leur publication.*